

RÈGLEMENT PARTICULIER
Rallye Défi 2008
Présenté à Sainte-Agathe-des-Monts, Ripon et Montpellier

La reconnaissance sera permise au NATIONAL et au RÉGIONAL

1. Autorité sportive

Le déroulement de l'épreuve est régi par le code sportif et le règlement national de rallye de l'Association canadienne de rallye (Canadian Association of Rallysport / CARS) affiliée à ASN Canada FIA, le règlement de rallye de Rallye Sport Québec (RSQ), le règlement de Rally Sport of Ontario (RSO) et le présent règlement. Ces documents peuvent être obtenus des différentes associations. Ils pourront être consultés au quartier général du rallye.

Rallye Sport Québec

140, 18^e Avenue, Saint-Eustache (Québec) J7P 3X9

Site web : www.rsq.qc.ca

Courriel: mcormier123@netzero.net

Tél.: (514) 990-6790

CARS

595, Elm Road
Stouffville (Ontario) Canada L4A 1W9

Courriel: president@carsrally.ca

Tél. + fax: (905) 640-6444

RallySport Ontario

47 Thornhill Dr., Guelph (Ontario) N1H 8C6

Site web: www.rallysport.on.ca

Courriel: rsontario@carsrally.ca

Tél.: (519) 763-5366

2. Désignation de l'épreuve

L'événement porte la désignation de Rallye Défi 2008 (www.rallyedefi.com)

3. Organisation

Club organisateur :

Coordination générale :

Club Autos Sport Défi Inc.

BGilles Lacroix

14122 rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Tél. : (450) 475-8828 Fax: (450) 475-6604

Courriel : info@rallyedefi.com

Directeur de l'épreuve :

Secrétaire :

Coordonnateur de la route :

Responsable des relations

avec les concurrents :

Pierre Racine

Danielle Lacroix

BGilles Lacroix

Danielle Coulombe

10360 Avenue Charton

Montréal (Québec) H2B 2E1

Tél.: (514)389-9062 courriel : dacoulo@videotron.ca

Responsable des inscriptions :

Danielle Lacroix

14122 rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Tél.: (450) 475-8828 Fax.: (450) 475-6604

Responsable communications :

Robert Lemay

Inspection technique :

Ivan Butikofer et son équipe

Sécurité et équipes officielles :

Stéphane McNeil

Direction des contrôleurs :

Annie Duranceau

Responsables à Duhamel :

Robert Moreau et Sylvain Presseau

Responsable à Montpellier :

Louis Montpellier

Responsable à Ripon :

Gilbert Brosseau

Responsable de l'équipement :

Sean Laflamme

Responsable média:

Pierre Racine

Compilation des résultats :

Jean-Georges Marcotte et son équipe

Véhicules de fermeture :

Bob Boland et son équipe

Webmestre :

Pierre Yves Lacroix

Commissaire principal :

Donald Leblanc

109 Perron Ouest, New-Richmond (Québec) G0C 2B0

(418)392-6601

Commissaires adjoints :

John Bellefleur

Marc Dimock

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :
Championnat Canadien des rallyes (CRC)
Coupe des rallyes d'Amérique du Nord (NARC)
Régional - Championnat Club Autos Sport La Licorne Inc.(CASLL)
Ontario Performance Rally Championship (OPRC)
Rally America Eastern Regional Championship (RA-ERC)

5. Emplacements

Conférence de presse	Pour la MRC Papineau Réunion des Maires à la salle de l'âge d'or en haut de l'aréna de St-André-Avellin, 530 Charles-Auguste-Montreuil. (Québec)
Conférence de presse et tirage des positions de départ:	Resto-Bar Les 2-Richard 92 rue Principale Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
Quartier général :	Le Relais des Sables 1 Chemin du lac des Sables (route 329) Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) Site web : www.rallyedefi.com
Inscription des concurrents :	Quartier général
Vérification des documents :	Quartier général
Accueil des journalistes :	Quartier général
Réunion des pilotes + priorité 5 & 6 et novices:	Quartier général
Inspection technique :	Garage RAY-RACING PERFORMANCE 121 rue Demontigny Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
Départ protocolaire:	Stationnement PARC LAGNY Rue St-Louis (coin Principale) Sainte-Agathe-des-Monts
Présentation des officiels	Stationnement PARC LAGNY
Départ officiel :	Stationnement PARC LAGNY
Arrêts majeurs :	Super 8 Hôtel Ste-Agathe Centre Communautaire (Montpellier)
Arrêts de service :	Le stationnement de la plage du Lac Des Sables Hôtel-de-ville de Montpellier Centre Communautaire (Ripon)
Arrivée :	Centre Communautaire (Ripon)
Banquet et remise des carnets de bord :	Centre Communautaire (Ripon)
6. Horaire	
Mercredi le 20 août 2008	
16 h	Conférence de presse à St-André-Avellin (réunion des Maires)
Lundi le 18 août 2008	
18 h	Conférence de presse au Resto-Bar Les 2-Richard
19 h	Tirage au sort des positions de départ
Mercredi le 3 septembre 2008	
18 h à 22 h	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) NATIONAL et RÉGIONAL
Jedi le 4 septembre 2008	
07 h à 09 h	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) NATIONAL et RÉGIONAL
09 h à 12 h	Reconnaissance Spéciales de Montpellier et Ripon
12 h à 16 h	Reconnaissance Spéciales de Duhamel
17 h à 19 h 30	Reconnaissance Spéciales de Ste-Agathe-des-Monts
19 h 30	Soirée des pilotes et copilotes « Belle Gueule » Resto-Bar les 2-Richard

Vendredi le 5 septembre 2008

09 h à 11 h	Vérification des documents - Quartier général
09 h à 11 h 30	Inspection technique – Garage Ray-Racing Performance
11 h 45 à 12 h 00	Meeting des pilotes + priorité 5 & 6 et novices
14 h 00	Sortie de la zone de service
14 h 15 et 15 h 15	Départ première étape (ordre inversé)
16 h 10 (obligatoire)	Spéciales #1 et #2 (Lac Brunet)
17 h 15	Parc exposé au Parc Lagny
17 h 50	Présentation des officiels + départ protocolaire
18 h 00/19 h 00/20 h 00	Départ officiel en ordre inversé
20 h 22	Spéciales #3 - #4 et #5 (Palomino)
	Fin de la première étape à Sainte-Agathe-des-Monts

Samedi le 6 septembre 2008

06 h 00	Départ de la deuxième étape du Super 8 de Ste-Agathe
07 h 30	Spéciale #6 Ripon (1)
07 h 45	Spéciale #7 Montpellier (1)
07 h 57	Service #6 Montpellier
08 h 37	Spéciale #8 Ripon (2)
08 h 50	Spéciale #9 Montpellier (2)
09 h 02	Service #7 Montpellier
09 h 42	Spéciale #10 Rang Cinq (1)
10 h 02	Spéciale #11 Robinson (1)
10 h 24	Spéciale #12 Saint-Sixte (1)
11 h 05	Spéciale #13 Jarnac Est (1)
11 h 23	Service #8 Montpellier
12 h 03	Spéciale #14 Rang Cinq (2)
12 h 23	Spéciale #15 Robinson (2)
12 h 45	Spéciale #16 Saint-Sixte (2)
13 h 26	Spéciale #17 Jarnac Est (2)
13 h 44	Service #9 Montpellier
14 h 18	Spéciale #18 Mulgrave Nord (1)
14 h 46	Spéciale #19 Elmitt (1)
15 h 35	Spéciale #20 Lac Barbiche (1)
16 h 20	Spéciale #21 Elmitt (2)
17 h 02	Spéciale #22 Lac Barbiche (2)
17 h 42	Spéciale #23 Mulgrave Sud (1)
18 h 22	Fin du rallye à Ripon
19 h 00	Présentation des gagnants et party
	Centre Communautaire de Ripon

Note: Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire. Cependant, tous les compétiteurs en seront avertis.

7. Type d'épreuve

Le rallye Défi est un rallye de type performance de 500.00 kilomètres (400 km environ au régional), dont 160.00 sous forme d'épreuves de classement (120.00 en OPRC et Régional, et 160.00 en RA-ERC). Les épreuves de classement se dérouleront sur des routes d'asphalte, de gravier et de sable. Les premières épreuves de classement (Première étape) seront présentées à Sainte-Agathe sur des routes gravelées. Pour les premières spéciales (Première étape), nous utiliserons l'ordre de départ suivant : les équipages régionaux quitteront dans l'ordre du tirage des positions de départ et seront suivis par les équipages nationaux qui quitteront dans l'ordre inversé du tirage au sort des positions de départ. Il n'y aura pas de reclassement le vendredi et les voitures quitteront le SUPER 8 le samedi matin selon l'ordre du tirage au sort. La spéciale de Montpellier (4km) et la spéciale de Ripon (3.5 km) sont entièrement sur asphalte (au total 15 km).

8. Région

Longitude : 74-00' - 75-30'
Latitude : 45-48' - 46-18'
Altitude: première étape = de 1300 à 1500 mètres
deuxième étape = de 750 à 1300 mètres.
Aucune carte n'est requise pour l'épreuve.

9. Inscriptions

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vendredi 5 septembre 2008 à 11 h.
Le nombre maximum d'inscriptions est limité à 60 voitures.

Véhicules admissibles

Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles au départ :

Ouverte	Catégorie ouverte (CARS, RA et NASA)
	Groupe N
Groupe 5	Groupe 5 (CARS, RA et NASA)
Groupe 2	Groupe 2 (CARS, RA et NASA)
Production	P1, P2, P3 et P4 (CARS), Classes Production et Production GT (RA et NASA)

10. Frais d'inscription

	CAN	US
National seulement	700 \$	700 \$
National et OPRC	750 \$	750 \$
RA-ERC	-	700 \$
Régional seulement	500 \$	500 \$
OPRC seulement	500 \$	500 \$
Régional + OPRC	600 \$	600 \$

Ces montants comprennent une prime d'assurance responsabilité civile, décès accidentel et invalidité de 130 \$ CA portant sur les épreuves de classement.

Sont inclus dans les frais d'inscription : cahier de service et deux billets de banquet. Billet supplémentaire : 20 \$ CA ou 20 \$ US.

ATTENTION: les compétiteurs pourront acheter des billets de banquet supplémentaires jusqu'à 16h30 le samedi 6 septembre 2008. Par la suite, les billets seront mis en vente libre.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB AUTO SPORT DEFI INC. Une pénalité de 100 \$ CA (championnat national et RA-ERC) ou de 50 \$ CA (Régional/OPRC) s'ajoutera à toute inscription reçue après le 18 août 2008. Tout chèque postdaté après le 18 août 2008 sera refusé. **Votre chèque confirme votre inscription.** Un chèque sans provision devra être remplacé AVANT le départ du rallye en y ajoutant une pénalité de 100 \$. Les inscriptions doivent être expédiées à la responsable Danielle Lacroix.

Remarque : La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié au plus tard le lundi 1er septembre 2008 à 10 h (H.A.E.). Ces frais seront remboursés à 75 % si l'avis est donné avant 18 h (H.A.E.) le mercredi 3 septembre 2008. **Après 18 h le mercredi 3 septembre 2008, aucun remboursement ne sera effectué.**

11. Récompenses

La répartition des trophées sera publiée et affichée au quartier général le vendredi 5 septembre 2008.

12. Documentation

Le formulaire d'inscription et de renonciation est annexé au présent règlement. La pré-vérification de l'odomètre pourra être obtenue lors de la vérification des documents.

13. Éligibilité

Tout engagement est soumis au Règlement National de Rallye, sections I et II.

14. Chronométrage et compilation

Les règlements V, VI et VII du RNR prévaudront pour le chronométrage et la compilation. Des cartes de chronométrage seront employées. Aux contrôles de passage définis dans le cahier de route, le concurrent remettra sa carte de chronométrage et utilisera la prochaine carte. Tous les temps seront des temps écoulés. On se servira du temps long d'une spéciale pour calculer le temps de sortie de cette spéciale, sauf si le temps de la spéciale dépasse ce temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples

	Voit. A	Voit. B	Voit. C
Arrivée	11 h 02	11 h 02	11 h 02
Départ	11 h 04	11 h 04	11 h 04
Fin	11 h 08 m 23 s	11 h 10 m 18 s	11 h 12 m 09 s
Temps long	6 m	6 m	6 m
Heure de sortie	11 h 10	11 h 10	11 h 12
Transport	18 m	18 m	18 m
Arrivée	11 h 28	11 h 28	11 h 30

Remarque : Les concurrents qui le désirent pourront assister à un rappel des notions de chronométrage, le vendredi à midi (12 h), (sur demande uniquement) le 5 septembre 2008, après la réunion des pilotes et la réunion des pilotes de priorité 5 + 6.

15. Juges de faits

Les personnes suivantes sont considérées comme juges de faits : les officiels définis à l'article 6.1 du Règlement sportif national, les administrateurs de CARS qui ne participent pas à l'épreuve, les préposés aux départs et aux arrivées, ainsi que les contrôleurs d'observation postés sur le parcours. Les faits pouvant être jugés sont les temps d'arrivée dans les zones de départ d'épreuve de classement, les départs anticipés d'épreuve de classement, les vitesses enregistrées avec un pointeur radar, les ceintures, fenêtres et casques, le service illégal et le recul dans une zone de contrôle.

16. Publicité sur les voitures

Les numéros de compétition et les panneaux de porte CARS ainsi que le matériel publicitaire fournis par l'organisation doivent être apposés sur les voitures, sous peine d'exclusion. Ceci inclus les collants de la série/événement ainsi que le collant de la série du haut de pare-brise.

17. Arrêt pour le ravitaillement et le service

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte, outre les itinéraires entre les points de service :

1. Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement avant chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service ;
2. Des indications portant sur les points désignés de ravitaillement et de service.

La distance entre les arrêts de ravitaillement ne dépassera pas 75 kilomètres.

Le service n'est autorisé qu'aux endroits prévus.

18. Inspection en parc fermé

Tout véhicule terminant l'épreuve parmi les trois premiers à l'un ou l'autre des championnats (national, régional ou en classe) pourrait faire l'objet d'une inspection. Le remontage des pièces visées incombera alors aux concurrents.

19. Divers

- a) Les distances sont exprimées en kilomètres dans le cahier de route et en kilomètres et en milles dans le cahier de service.
- b) Le reclassement est effectué à partir des résultats obtenus lors des épreuves de classement. Le nouveau rang de départ sera établi à partir du total des positions dans toutes les épreuves de classement, moins la plus mauvaise. En cas d'égalité, le temps total départagera.
- c) Hébergement officiel à Sainte-Agathe-des-Monts NOUVEAU :

Super 8 Hôtel Ste-Agathe
500, rue Léonard
Sainte-Agathe-des-Monts, QC
J8C 0A3
Tél.: (866) 527-9206
Fax : (819) 324-8887

Chambre Traditionnelle (1 lit King ou 2 lits Queen): 106 \$ CA plus taxes, par nuit

Suite avec Jacuzzi (1lit King et 1 divan lit double) : 116 \$ CA plus taxes, par nuit

SPÉCIAL 50% pour la nuit du dimanche soir.

Procédure à suivre lors d'une réservation :

Lors de votre réservation au Super 8 Hôtel de Ste-Agathe, vous devez ABSOLUMENT signaler à la réception:

- 1) **que vous êtes concurrent au Rallye Défi**
- 2) **confirmer votre réservation avec un numéro de carte de crédit.**

Les chambres sont réservées pour les concurrents du Rallye Défi (70 chambres) jusqu'au 22 août 2008. Après cette date, aucune garantie n'est offerte.

En cas de difficulté à trouver une chambre, s'adresser au responsable des relations avec les concurrents.

d) l'événement sera filmé.

20. RECONNAISSANCES (NATIONAL et RÉGIONAL)

20.0 Éligibilité aux reconnaissances

Tous les équipages inscrits au rallye pourront participer aux reconnaissances, peu importe s'ils sont inscrits au national ou au régional. Il est important de noter que nous fournissons un cahier de route de base indiquant les changements de direction. Les reconnaissances servent donc à permettre de préciser les instructions dans les spéciales et personne n'est obligé d'y participer. Finalement, les concurrents peuvent reproduire en tout ou en partie les notes prises par d'autres concurrents.

20.1 Procédure d'inscription

Les concurrents doivent s'inscrire au quartier général du rallye le mercredi 3 septembre 2008 de 18 h à 22 h ou le jeudi 4 septembre 2008 de 7 h à 9 h pour pouvoir obtenir les documents nécessaires pour participer aux reconnaissances. ATTENTION : si vous vous inscrivez le jeudi matin, prévoyez environ 75 minutes pour atteindre Montpellier.

20.2 Programme

Les reconnaissances doivent être faites en conformité avec l'itinéraire tel que publié dans le programme. Toute infraction résultera dans un refus de départ du rallye.

Horaire :

09 h à 12 h

Reconnaissance Spéciales de Montpellier et Ripon

12 h à 16 h

Reconnaissance Spéciales de Duhamel

17 h à 19 h 30

Reconnaissance Spéciales de Ste-Agathe-des-Monts

20.3 Restrictions

20.3.1 La vitesse maximale pour les reconnaissances sur toutes les étapes spéciales est de **60 Km/h ou la limite légale affichée, si elle est plus basse**. Nous tenons à avertir les compétiteurs que les routes sont ouvertes au public et, même si la reconnaissance est contrôlée, les compétiteurs doivent s'attendre à partager ces routes avec la circulation venant en sens inverse.

20.3.2 L'installation et l'utilisation d'équipements de détection radar sont interdites durant les reconnaissances.

20.3.3 Toutes infractions à l'article 20.3.1 et/ou 20.3.2, relativement à la vitesse maximale en reconnaissance et aux équipements de détection radar, seront pénalisées comme suit :

Première infraction : Amende de 100 \$

Deuxième infraction : Amende de 500 \$

Troisième infraction : Départ refusé et perte des droits d'engagement.

Les organisateurs utiliseront le radar afin de vérifier la conformité aux articles 20.3.1 et 20.3.2

20.3.4 Une carte de reconnaissance sera émise à la distribution des documents le mercredi 3 septembre de 18 h à 22 h ou le jeudi 4 septembre de 7 h à 9 h. Cette carte devra être en possession du compétiteur et sera estampillée pour chaque épreuve spéciale complétée. L'omission de présenter cette carte résultera en une interdiction de participer aux reconnaissances.

20.3.5 L'horaire d'ouverture des étapes spéciales pour la reconnaissance sera publié au quartier général.

20.3.6 L'organisateur fournira des numéros de reconnaissance qui seront placés à l'extérieur des fenêtres latérales arrière. À défaut de les installer au bon endroit ou pas du tout, le compétiteur ne pourra pas participer aux reconnaissances.

20.3.7 Durant les reconnaissances, les compétiteurs doivent utiliser un véhicule immatriculé pour la route et le plus anonyme possible. Les voitures de compétition sont strictement interdites pour les reconnaissances.

20.3.8 Les équipages sont autorisés à parcourir **deux** fois au maximum chaque épreuve pendant les reconnaissances. Cette règle doit être respectée également dans les épreuves spéciales courues soit intégralement soit partiellement plus d'une fois. Il est interdit aux équipages de conduire en sens opposé de celui d'une épreuve spéciale du rallye, sauf autrement ordonné par les organisateurs, leurs représentants ou la police.

Au plaisir de vous voir au Rallye Défi 2008 !